



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mai 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation dans l'île entre le 24 novembre 2008 et le 10 mai 2009 et rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (ci-après dénommée la « Force ») en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures de Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1818 (2008). Le rapport porte aussi sur les activités de mon Conseiller spécial pour Chypre dans le contexte de ma mission de bons offices.

2. Au 30 avril 2009, l'effectif de la composante militaire était de 859 soldats, tous grades confondus, et la composante de police comptait 69 personnes (voir annexe).

II. Mission de bons offices et autres faits nouveaux

3. À la date de mon précédent rapport (S/2008/744), le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, avaient engagé de véritables négociations sous les auspices des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement global du problème de Chypre. Du 3 septembre, date du lancement officiel du processus, à la fin novembre, les dirigeants se sont rencontrés à neuf reprises pour examiner les arrangements relatifs à la gouvernance et au partage du pouvoir dans une future Chypre unifiée. Depuis, un certain nombre de faits nouveaux importants se sont produits.

4. Le 12 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1847 (2008) prorogeant le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Dans cette résolution, le Conseil a engagé les parties à tirer pleinement parti des possibilités offertes par les pourparlers, notamment en intensifiant les négociations, en préservant le climat actuel de confiance et de bonne volonté et en participant au processus dans un esprit constructif et ouvert. Le Conseil y a en outre favorablement accueilli la nomination d'Alexander Downer, en juillet 2008, pour être mon Conseiller spécial pour Chypre chargé d'aider les parties à mener des négociations véritables en vue de parvenir à un règlement global du problème de Chypre.



5. Depuis lors, les dirigeants se sont rencontrés à 18 autres reprises, portant à 27 le nombre total de réunions tenues depuis le 3 septembre. Les débats ont jusqu'à présent été axés sur la gouvernance et le partage du pouvoir, les problèmes liés à la propriété, les questions touchant l'Union européenne et, en partie, les questions économiques. Les sujets restant à aborder dans l'examen préliminaire des questions faisant l'objet des négociations ont trait à la sécurité et aux garanties, ainsi qu'au territoire. Toutes les réunions ont eu lieu en présence de mon Conseiller spécial, M. Downer, ou de mon Représentant spécial, M. Tayé-Brook Zerihoun, ou des deux.

6. Les dirigeants ont maintenu le rythme de près d'une réunion par semaine, et leurs efforts ont aussi été soutenus par l'augmentation progressive du nombre de réunions préparatoires entre leurs représentants respectifs, George Iacovou (Chypriote grec) et Ozdil Nami (Chypriote turc), et des réunions techniques d'experts. Au début du mois de mai, les dirigeants se sont publiquement engagés, par l'intermédiaire de mon Représentant spécial, à redoubler d'efforts, en particulier en organisant des réunions supplémentaires au niveau de leurs représentants.

7. Le 22 décembre, les dirigeants ont publié une déclaration commune, dans laquelle ils ont réaffirmé leur ferme attachement à un règlement global de la question de Chypre et leur détermination à y parvenir. Ils y ont en outre reconnu que si certains progrès avaient été faits, ils ne suffisaient pas. Les deux dirigeants ont remercié l'ONU pour sa contribution.

8. Parallèlement aux négociations à proprement parler, certains des comités techniques créés par les dirigeants en mars 2008 ont continué à se réunir, bien que moins fréquemment que durant la phase préparatoire des pourparlers. Quatre parmi les sept comités techniques constitués ont poursuivi leurs travaux (il s'agit des comités sur la criminalité et les questions pénales, le patrimoine culturel, la santé et l'environnement).

9. Le 14 avril, les dirigeants ont convenu de mettre en œuvre quatre des 23 mesures de confiance définies par les comités techniques, visant à améliorer la vie quotidienne de tous les habitants de Chypre. Ces mesures concernent la circulation des ambulances aux points de passage en cas d'urgence, la création d'un centre de communication et de liaison, fonctionnant en permanence, pour échanger des informations sur la criminalité et les questions pénales, une initiative de sensibilisation aux mesures d'économie de l'eau, financée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et la création d'un comité consultatif pour le patrimoine culturel commun. Le PNUD a affecté plus de 600 000 dollars à l'appui à ces initiatives.

10. Depuis mon dernier rapport, j'ai eu à plusieurs occasions des contacts directs au sujet du problème de Chypre avec les dirigeants, M. Christofias et M. Talat, ainsi qu'avec d'autres interlocuteurs clefs, comme le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, et le Premier Ministre grec, Kostas Karamanlis. Lors de ces rencontres, j'ai réaffirmé mon soutien au processus et exhorté mes interlocuteurs à rester attachés au processus en cours et à continuer de faire preuve de souplesse durant les mois à venir. Tous m'ont assuré qu'ils étaient acquis à une solution mutuellement acceptable.

11. Au cours de la période considérée, mon Conseiller spécial s'est rendu sur l'île à cinq reprises, essentiellement pour y rencontrer les dirigeants et leurs représentants, et pour organiser et faciliter les négociations officielles. Il a profité de ces occasions pour entendre le plus grand nombre de vues possible émanant d'un groupe largement

représentatif des Chypriotes des deux côtés du fossé politique, dans le cadre de réunions ordinaires avec les dirigeants de partis politiques, des représentants des milieux d'affaires et des syndicats, des personnalités religieuses, des représentants du milieu universitaire et des groupes de la société civile, entre autres.

12. Depuis décembre, mon Conseiller spécial s'est également rendu à Londres, où il a rencontré le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et à Paris, où il a rencontré des responsables de haut niveau de la présidence et du Ministère des affaires étrangères de la France. Tous les interlocuteurs ont réaffirmé leur appui au processus de paix et leur volonté d'aider les parties dans l'action qu'elles menaient. Mon Conseiller spécial doit se rendre à Moscou et à Beijing en mai et juin, respectivement.

13. Fin avril, mon Conseiller spécial a rendu compte au Conseil de sécurité de l'évolution des négociations, et s'est félicité des progrès encourageants et solides réalisés par les parties. Le Conseil a ensuite publié une déclaration de son président (S/PRST/2009/10), le 30 avril, dans laquelle il a renouvelé son appui sans réserve au processus, rendu hommage aux dirigeants pour la détermination politique dont ils faisaient preuve et les progrès accomplis à ce jour, ainsi que pour leurs déclarations communes. Le Conseil a prié instamment les dirigeants d'accélérer le rythme des négociations et souligné combien il importait que toutes les parties s'investissent pleinement, avec souplesse et de façon constructive dans ces négociations afin de faire des progrès décisifs dans un proche avenir.

14. En réponse à une demande présentée le 14 avril 2008 par les deux parties, afin que l'ONU fournisse l'infrastructure et le personnel d'appui permettant aux parties de faire avancer le processus, le Bureau du Conseiller spécial a continué de renforcer ses moyens. En coordination avec le Département des affaires politiques et la Force, le Bureau du Conseiller spécial pour Chypre fournit un appui à mon Conseiller spécial et facilite les travaux sur des thèmes précis et les chapitres examinés dans le cadre des pourparlers, selon qu'il convient. Outre ses collaborateurs directs, mon Conseiller spécial bénéficie du concours de spécialistes internationaux qui lui apportent des éclairages sur certains des thèmes les plus complexes des négociations en cours. À ce jour, les spécialistes internationaux se sont consacrés aux problèmes liés à la gouvernance et au partage du pouvoir, à la propriété et aux questions touchant l'Union européenne.

15. Comme je l'ai indiqué précédemment, les Nations Unies ont adopté une démarche intégrée permettant de maximiser les synergies entre ma mission de bons offices et la Force. Mon Représentant spécial et Chef de mission de la Force, M. Zerihoun, est toujours mon Conseiller spécial adjoint pour Chypre. À ce titre, il définit et canalise l'appui – fonctionnel et administratif – que la Force et l'équipe de pays des Nations Unies destinent à la mission de bons offices. En sa qualité de Représentant spécial, il coordonne en outre les compétences de l'équipe de pays dans le cadre d'un effort commun aux fins de l'instauration d'un environnement propice aux pourparlers.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

16. Au cours de la période considérée, la situation dans la zone tampon est restée stable. D'une manière générale, les forces en présence ont bien coopéré avec la Force. Les opérations militaires de la mission ont essentiellement consisté à assurer le maintien de la stabilité dans la zone tampon. La Force a présenté aux deux parties opposées une série de mesures de confiance, à laquelle la Garde nationale a à ce jour donné suite en constituant un comité chargé des mesures de confiance qui travaillera avec la Force. Il faut espérer que les forces turques feront elles aussi un pas en avant.

17. Le nombre total de violations militaires et autres incidents durant la période à l'examen a été de 276, soit une diminution de 22 % par rapport à la période précédente. Les violations les plus courantes ont été mineures et ont eu peu d'effet sur la situation le long des lignes de cessez-le-feu. Il s'est principalement agi de la consolidation sans autorisation de positions militaires, d'incursions dans la zone tampon et de l'affectation d'effectifs en surnombre dans les postes d'observation; quelques cas mineurs d'indiscipline ont également été constatés.

18. Les forces en présence ont continué de recourir à des mesures tactiques de base visant à provoquer ou à intimider la partie opposée. De tels actes se produisent plus communément lorsque les positions des forces en présence sont proches les unes des autres, comme dans le centre de Nicosie. Il faut espérer qu'il sera donné suite aux mesures de confiance proposées aux deux parties, ce qui contribuerait à empêcher que de tels incidents surviennent dans l'avenir.

19. Les forces turques ont commis neuf violations de l'espace aérien militaire durant la période considérée, notamment à l'occasion de visites d'inspection de la ligne de cessez-le-feu effectuées par des personnalités importantes, et du ravitaillement ou de la relève des troupes en poste dans la poche de Kokkina.

20. Aussi bien la Garde nationale que les forces turques ont procédé à des activités d'entraînement et d'initiation durant la période considérée. Les forces turques ont en outre effectué un exercice de manœuvre de véhicules blindés (Grid 38SWD4286) à l'est de Nicosie et à moins de 1 000 mètres de la zone tampon dans le secteur 4. L'exercice s'étant déroulé à très grande proximité de la zone tampon, il a suscité une grande inquiétude parmi la Garde nationale. Durant cet exercice, qui s'est déroulé sur une période de plusieurs semaines au mois de mars, des chars de combat ont été conduits très près de la ligne de cessez-le-feu sous les regards de la Garde nationale, en contradiction avec la décision prise en 2008 par la Garde nationale et les forces turques d'annuler leurs manœuvres importantes (« Nikiforos » et « Toros »), dont il a été fait état précédemment.

21. Durant la période considérée, les forces turques ont resserré les restrictions imposées à la liberté de mouvement de la Force. Depuis le 1^{er} janvier 2009, 43 incidents se sont ainsi produits dans le nord de l'île. Ces restrictions ont pris diverses formes, et peuvent aussi bien consister à empêcher le personnel de la Force de franchir les postes de contrôle chypriotes turcs qu'à le conduire hors de la partie nord de l'île. La Force a récemment reçu l'assurance des autorités dans le nord que les restrictions avaient été levées; pourtant, bien que le nombre d'incidents ait

diminué, les restrictions sont maintenues. La question a également été soulevée auprès des forces turques par la Force; et auprès de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, par le Siège. Outre ces nouveaux incidents, certains itinéraires restent interdits sur la péninsule des Karpas et des contrôles sévères sont toujours imposés pour l'accès à la zone close de Varosha. Les Nations Unies continuent de tenir le Gouvernement turc pour responsable du maintien du statu quo à Varosha.

22. Les postes établis par les deux forces dans la région de Dherinia demeurent en place, en violation du statu quo dans cette région, comme je l'ai mentionné dans mes rapports précédents (S/2008/353 et S/2008/744). Les forces turques tiennent le poste de contrôle de la poche de Laroujina. Elles procèdent régulièrement à des inspections du poste de liaison de Strovilia, et ont à maintes reprises déployé des effectifs en surnombre en violation du statu quo militaire dans la région.

B. Déminage de la zone tampon

23. Le Centre de lutte antimines de Chypre a continué de gérer les opérations de déminage des 26 champs de mines concernés par l'accord actuel. À la fin avril, 21 de ces champs de mines avaient été décontaminés. Les négociations avec les forces turques se poursuivent en vue d'obtenir un accord sur le déminage de 12 autres zones.

24. Le Gouvernement de la République de Chypre et l'Union européenne ont convenu d'allouer 2,5 millions d'euros chacun au projet, jusqu'en avril 2011. La contribution de l'Union européenne provient du programme d'aide au développement du nord de Chypre, qui se chiffre à 259 millions d'euros. Le montant de 5 millions d'euros devrait permettre la réalisation de l'objectif du programme, à savoir la création d'une zone tampon exempte de mines.

C. Rétablissement d'une situation et d'activités humanitaires normales

25. Les deux parties chypriotes continuent de chercher l'aide de la Force pour résoudre les problèmes résultant de la division de l'île qui affectent leur quotidien, notamment en ce qui concerne l'éducation, les évacuations sanitaires et le transfert des dépouilles de personnes décédées, ainsi que les manifestations commémoratives, religieuses et socioculturelles. La mission continue également de faciliter la normalisation de la situation dans la zone tampon et l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux deux communautés, selon les besoins.

26. Durant la période considérée, la Force a enregistré environ 873 700 passages par la zone tampon, dont 210 950 au point de passage de la rue Ledra. En mars, les deux chambres de commerce avaient enregistré le passage du nord au sud de marchandises d'une valeur d'environ 500 000 euros, et la valeur de celles acheminées dans le sens inverse a été évaluée à 2,3 millions d'euros. La réalisation du projet commun conçu par les deux municipalités de Nicosie, dans le cadre du plan directeur de Nicosie pour la rénovation des bâtiments de la rue Ledra, dépend toujours d'un accord entre les deux parties.

27. En dépit d'un engagement pris antérieurement, l'impasse au sujet de l'ouverture du point de passage de Limnitis/Yeşilirmak et d'autres points de passage

subsiste. Les Nations Unies ont suggéré diverses possibilités, qui n'ont pas répondu aux attentes des parties.

28. La Force, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux, a facilité l'organisation de 65 manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé plus de 4 000 personnes appartenant à l'une ou à l'autre communauté, qui se sont rapprochées depuis mon dernier rapport pour promouvoir la réunification de l'île et appuyer les négociations en cours entre les dirigeants des deux communautés. Ces manifestations ont eu lieu au Ledra Palace Hotel et dans le voisinage, dans la zone tampon, qui continue à être considérée par les deux parties comme un endroit neutre.

29. Le 17 mars, les dirigeants ont pris la parole à l'occasion d'une manifestation bicommunautaire organisée par les chambres de commerce et d'industrie de chaque partie, lors de laquelle a été lancé un nouveau projet destiné à promouvoir une collaboration commerciale plus étroite entre les deux communautés. Ce projet financé par le PNUD vise à renforcer, encourager et faire se développer l'interdépendance économique entre les deux communautés.

30. Des réunions mensuelles continuent d'avoir lieu régulièrement entre les dirigeants des partis politiques chypriote grec et chypriote turc, au Ledra Palace Hotel, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Les partis politiques ont publié des communiqués conjoints exprimant leur soutien aux deux dirigeants et au processus politique, et soulignant l'importance de l'éducation au regard de la promotion de la coexistence pacifique des communautés, la réconciliation et le pluriculturalisme. Le Gouvernement slovaque accueillera à Bratislava, du 14 au 17 mai, une réunion destinée à commémorer le vingtième anniversaire de cette initiative.

31. La Force a continué d'acheminer l'aide humanitaire destinée aux Chypriotes grecs et aux maronites vivant dans le nord de l'île. Durant la période considérée, elle a organisé 54 convois et des visites humanitaires auprès de 367 Chypriotes grecs et 133 maronites résidant dans le nord. Les demandes émanant de 11 familles chypriotes grecques et 44 familles maronites déplacées et réfugiées souhaitant retourner dans le nord et s'y établir définitivement demeurent en suspens car les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur des critères d'admissibilité aux retours permanents.

32. La Force a également continué d'aider les Chypriotes turcs vivant dans le sud à obtenir papiers d'identité, logements, services sociaux, soins médicaux, emplois et autorisations de scolarisation. À Limassol et Paphos, la mission s'est employée avec les autorités locales et les représentants de la communauté à accroître l'aide en matière éducative et sociale pour répondre aux besoins de la communauté. La situation reste à cet égard inchangée en ce qui concerne l'ouverture d'une école primaire de langue turque à Limassol.

33. Les membres de l'une et l'autre communauté continuent de chercher à utiliser la zone tampon aux fins de diverses activités, allant de l'agriculture à l'entretien d'infrastructures publiques et privées en passant par des entreprises de construction et des entreprises commerciales. Le fait que la mission doive tenir compte de ces activités et les faciliter tout en maintenant la stabilité demeure pour elle une difficulté majeure, la non-application des procédures de la Force dans la zone tampon s'agissant des activités civiles continuant à compromettre l'exécution de son mandat.

34. Au cours de la période considérée, la Force a autorisé 18 projets dans la zone tampon, y compris la création d'une nouvelle zone réservée à un usage civil. Ces projets étaient liés à la construction de bâtiments à usage résidentiel ou agricole, ainsi qu'à l'intensification des activités de soutirage de l'eau en raison de la sécheresse qui a récemment touché l'île.

35. La Force a continué de s'employer à contribuer au maintien de bonnes relations et au renforcement de la confiance entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque du village mixte de Pyla, dans la zone tampon. À cet effet, elle joue un rôle de médiation et veille au respect des arrangements de longue date conclus entre les deux communautés. Elle a facilité l'organisation de cinq manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé les enfants des écoles grecques et turques de Pyla, en coopération avec une organisation non gouvernementale internationale, destinées à sensibiliser davantage les deux communautés et à renforcer la confiance entre elles. Ces manifestations, qui ont eu lieu à intervalles réguliers, ont été suspendues au début du mois de mai en raison de désaccords entre les communautés.

36. Le comité technique chargé du patrimoine culturel a continué d'étudier la question de la préservation, de la protection et de la restauration des biens culturels meubles et immeubles de l'île. Les deux parties ont continué à demander à la Force de faciliter l'accès aux sites et icônes d'importance religieuse et culturelle. Au cours de la période considérée, la Force a facilité la tenue de cinq manifestations religieuses et commémoratives, qui se sont déroulées sans incident sur l'île. Des messes ont été célébrées le 7 février puis le 25 avril à l'occasion de la fête de Pâques au monastère de l'apôtre Saint-Barnabé, dans le nord de l'île. Le 10 mai, la communauté arménienne a organisé une cérémonie de prières au monastère de Sourp Magar, dans le nord, pour la deuxième fois depuis 1974. Dans la zone tampon, environ 250 fidèles chypriotes grecs se sont rendus dans l'église du village abandonné de Varisha lors d'un pèlerinage annuel. Le 10 mai, un pèlerinage annuel a été organisé dans le village abandonné d'Ayios Georgios Soleas.

37. La Force continue d'assurer la liaison avec les deux parties s'agissant des questions judiciaires et des affaires relatives aux passages pour raisons humanitaires. Au cours de la période considérée, la Force a facilité 23 évacuations sanitaires et le transfert des dépouilles de sept personnes décédées (3 Chypriotes grecs et 4 Chypriotes turcs). La mission a également rendu visite 34 fois aux 14 chypriotes turcs détenus dans le sud et trois fois au Chypriote grec détenu dans le nord.

38. La Force des Nations Unies continue d'entretenir avec les forces de police des deux parties des relations de coopération constructives, des échanges ayant régulièrement lieu entre l'officier de liaison de la Police des Nations Unies et les officiers de liaison des forces de police de chaque partie.

39. Le 15 avril, de hauts responsables de la Police des Nations Unies ont rencontré le Commissaire adjoint de la Police chypriote. Après cette réunion, une séance d'information a été organisée au siège de la Force à l'intention de tous les commandants de police des districts adjacents à la zone tampon. Les commandants de district de la Police chypriote ont rencontré leurs homologues des Nations Unies et convenu de se réunir chaque mois à l'échelle locale.

40. En mars et en avril, neuf vols se sont produits dans la zone voisine d'Atheniou, dans la zone tampon. Une grande quantité de récoltes, dans les champs d'au moins sept exploitations, ont été ramassées et deux pompes à eau ont été volées.

Les enquêtes concernant ces vols se poursuivent et les patrouilles des Nations Unies (militaires et policiers) se sont intensifiées dans la zone en question. Des escortes sont proposées aux agriculteurs locaux qui craignent d'être victimes de voleurs.

41. Le comité technique chargé de la criminalité et des questions pénales, dont la Police des Nations Unies facilite les travaux, s'est réuni à trois reprises durant la période considérée et a décidé de créer une salle de communication mixte dont le personnel serait constitué de représentants des deux parties, qui aurait pour tâche prioritaire l'échange d'informations et la fourniture de données de renseignement précises.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

42. Au cours de la période considérée, le Comité des personnes disparues à Chypre a poursuivi ses activités d'exhumation, d'identification et de rapatriement des corps des personnes disparues. En avril, les corps de 530 personnes avaient été exhumés de part et d'autre de la zone tampon par les équipes médico-légales bicommunautaires du Comité. Les restes de plus de 340 personnes disparues avaient été examinés au laboratoire bicommunautaire d'anthropologie médico-légale du Comité dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. Les restes de 150 personnes ont été remis aux familles, après une analyse de l'ADN effectuée par une équipe scientifique bicommunautaire à l'Institut chypriote de neurologie et de génétique.

43. En mars, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a invité le Comité des personnes disparues à présenter ses activités. Les ministres adjoints ont adopté une résolution dans laquelle ils appuient résolument l'action menée actuellement par le Comité des personnes disparues et soulignent qu'il importe que celui-ci ait accès à tous les lieux et renseignements pertinents concernant les personnes disparues.

44. Le Comité a bénéficié d'un large soutien politique et public durant la période à l'examen. Toutefois, je continue d'engager toutes les parties en cause à faire tout leur possible pour accélérer le processus d'exhumation.

V. Aspects administratifs et financiers

45. Comme il est indiqué dans mon dernier rapport (S/2008/744), l'Assemblée générale a, dans sa résolution 62/255, ouvert un crédit d'un montant brut de 54,9 millions de dollars pour le fonctionnement de la Force durant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. Cette somme comprend une contribution volontaire d'un montant correspondant au tiers du coût net de la Mission, soit 17,5 millions de dollars, versée par le Gouvernement chypriote, et une contribution volontaire de 6,5 millions de dollars, versée par le Gouvernement grec. J'invite les autres pays et les organisations à faire de même, de manière à réduire la part du coût de la Force financée à l'aide de contributions mises en recouvrement.

46. Mon projet de budget pour le fonctionnement de la Force au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, dont le montant brut s'élève à 56 millions de dollars, sera examiné par l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, le coût du maintien de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée.

47. Au 31 mars 2009, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force, pour la période allant du 16 juin 1993 au 15 juin 2009, s'élevait à 16,8 millions de dollars. À la même date, les arriérés de contributions pour toutes les opérations du maintien de la paix s'élevaient au total à 1 940 600 000 dollars.

48. Les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant pour les périodes allant jusqu'au 31 juin 2007 et jusqu'au 31 mars 2007, respectivement, ont été effectués selon le calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

49. Pendant la période considérée, la situation dans la zone tampon est restée calme. On a constaté une diminution des violations militaires. Les forces en présence ont fait preuve de retenue et, dans l'ensemble, d'un bon esprit de coopération avec la Force des Nations Unies. J'ai bon espoir que les entretiens engagés par la Force sur les mesures propres à accroître la confiance bénéficieront de l'appui et de la coopération des forces en présence et produiront des résultats tangibles.

50. Le bon esprit de coopération avec les forces en présence a été perturbé par les restrictions de plus en plus importantes que les forces turques ont imposées à la Force des Nations Unies. Ces restrictions ont entravé la capacité de la Force à s'acquitter de son mandat et présenté de graves difficultés aux soldats basés dans ses camps situés dans le nord et aux membres de son personnel civil qui mènent des opérations de routine dans des véhicules des Nations Unies. J'espère qu'à la suite des assurances données récemment par les autorités compétentes, la Force des Nations Unies ne sera plus soumise à de telles restrictions à sa liberté de circulation.

51. Les deux communautés ont continué de compter sur l'assistance civile de la Force des Nations Unies dans différents domaines se rapportant non seulement à des questions humanitaires et économiques mais aussi à diverses questions bicommunautaires touchant la vie des Chypriotes. À la demande des populations, la Force élargit ses activités non militaires, en particulier dans la zone tampon. En l'absence de tout accord formel entre les parties, l'autorité de la Force des Nations Unies reste dans de nombreux cas le seul moyen de règlement accepté des conflits locaux. J'invite les deux communautés à continuer de travailler étroitement avec la Force pour régler les questions pratiques quotidiennes en attendant de parvenir à un règlement global. À cet égard, je demande de nouveau aux parties d'accepter l'aide-mémoire de 1989 dont se sert l'Organisation des Nations Unies pour régler les activités dans la zone tampon.

52. De nouveaux progrès ont été accomplis dans le domaine de la dépollution des champs de mines situés dans la zone tampon. Grâce à la générosité du Gouvernement chypriote et de l'Union européenne, ainsi qu'à l'appui des autorités compétentes dans le nord du pays, cette opération, qui constitue une importante mesure de confiance, se poursuivra sans interruption.

53. Je note avec satisfaction que l'action humanitaire du Comité des personnes disparues se poursuit sans entrave. Je me félicite que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe soutienne résolument les activités de ce comité. Je continue d'engager instamment toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre pour accélérer le processus d'exhumation.

54. Depuis mon dernier rapport, les parties ont maintenu un rythme régulier de réunions, menant les négociations d'une manière positive et constructive. Elles se rapprochent à présent de la fin de l'examen en première lecture des différentes questions, dont plusieurs ont fait l'objet d'une convergence de vues. Comme je l'ai indiqué à d'autres occasions, cela n'est guère surprenant étant donné que les paramètres généraux de la solution sont bien connus et ont été élaborés par les deux parties. Celles-ci ne partent pas de zéro et ont l'avantage de pouvoir déjà disposer d'un acquis considérable.

55. En même temps, si les points de divergence importants sont moins nombreux, ils demeurent pour la plupart fondamentaux et témoignent de la grande difficulté à traduire l'objectif convenu de création d'une fédération bizonale et bicommunautaire fondée sur l'égalité politique en une Chypre unie et fonctionnelle où les intérêts légitimes sont non seulement représentés mais aussi effectivement poursuivis.

56. Mon sentiment général est que les parties n'ont certes pas cessé de faire des progrès mais il importe d'accélérer les pourparlers à présent qu'elles commencent à aborder les questions dans une optique plus globale. Les parties sont conscientes elles-mêmes du fait que chaque jour qui passe sans solution compromet un peu plus les chances de parvenir à un règlement. Elles sont également conscientes que le statu quo est inacceptable et que le processus ne peut se poursuivre indéfiniment. L'esprit des négociations et la façon franche et constructive dont les deux dirigeants abordent les pourparlers donnent fortement à penser qu'une solution devrait intervenir dans un délai raisonnable.

57. Il importe de noter que les deux dirigeants continuent d'entretenir d'excellents rapports personnels, et ce malgré les graves problèmes auxquels chacun d'eux fait face tant au niveau des négociations que sur le plan intérieur. Les longs entretiens qu'ils ont souvent en tête-à-tête avant les séances plénières témoignent de leur engagement et de leur détermination à faire aboutir le processus dans lequel ils se sont investis ensemble et dont ils assument toute la responsabilité. Il leur faut maintenant poursuivre l'élan acquis, en tant que partenaires et non pas comme adversaires, à présent qu'ils entament la phase suivante des pourparlers. De nouvelles déclarations et autres opérations de visibilité communes pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif.

58. Je suis heureux de constater que les relations étroites qu'entretiennent les deux dirigeants ont entraîné une réduction des récriminations mutuelles auxquelles les deux communautés se livraient publiquement par le passé. Parallèlement, il est décourageant de constater que, pendant la période considérée, les sondages ont clairement montré que le niveau de scepticisme entre les deux communautés au sujet des négociations en cours est très élevé. Tout accord ultérieur nécessitant l'appui des populations dans le cadre de référendums qui seront organisés simultanément, il importe que les dirigeants élaborent des stratégies pour amener leurs mandants à comprendre tous les avantages qui découleraient d'une solution dans de nombreux domaines, notamment sur les plans économique et politique et dans le domaine de la sécurité, ainsi que le fait qu'aucune solution ne serait possible sans compromis.

59. La participation en toute connaissance de cause d'une société civile plus dynamique est essentielle pour renforcer la confiance et est souhaitable en soi. Elle constitue également un véhicule essentiel pour mobiliser plus d'appui à une solution et créer un climat plus favorable propre à faire avancer le processus. La participation active des organisations de la société civile peut contribuer à asseoir la

viabilité de tout règlement futur. Je lance un nouvel appel aux parties pour qu'elles trouvent le meilleur moyen de faciliter la participation active de la société civile chypriote au débat sur l'avenir du pays et à la recherche d'une solution aux problèmes qui se posent à cet égard.

60. Plus d'une vingtaine de mesures de confiance ont été arrêtées au cours de la phase préparatoire des pourparlers, mais il est regrettable que les parties n'aient guère accompli de progrès dans leur mise en œuvre durant la période considérée. L'accord initial avait été accueilli comme une étape décisive parce qu'il permettrait non seulement d'améliorer la vie quotidienne de nombreux Chypriotes dans toute l'île mais aussi d'encourager et de faciliter une plus grande interaction entre les deux communautés. Le manque apparent de volonté politique de mettre en œuvre les mesures arrêtées d'un commun accord constitue une occasion ratée de mobiliser l'appui du public pour le processus au sein de la communauté et de créer un meilleur climat intercommunautaire essentiel pour la Chypre unie de l'avenir. Dans le même ordre d'idée, les mesures de confiance d'ordre militaire et d'autres mesures telles que la création de points de passage, notamment celui de Limnitis/Yeşilirmak, et la mise en œuvre de la seconde phase de la restauration du point de passage de la rue Ledra que le PNUD est disposé à financer, contribueraient grandement à améliorer le climat de l'île. J'invite instamment les parties à mettre en œuvre ces mesures sans plus tarder.

61. Comme je l'ai déjà dit, la création de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres aura un effet positif sur les efforts en cours. Ces contacts serviraient à renforcer la confiance entre les communautés et à atténuer le sentiment d'isolement qu'ont les Chypriotes turcs. Par ailleurs, l'égalité économique et sociale plus grande entre les parties permettra non seulement de faciliter la réunification ultérieure, mais aussi de la rendre plus probable. Dans le contexte d'un processus de paix sanctionné par la communauté internationale, les efforts qui seraient dirigés dans le sens contraire ne peuvent qu'être néfastes.

62. S'agissant du processus lui-même, les dirigeants ont jusqu'à présent maintenu l'approche adoptée dès le départ, à savoir identifier et engranger les points de convergence, ceux qui sont les moins controversés, dégager et négocier les domaines de désaccord et mettre de côté les problèmes qu'il est difficile de résoudre à ce stade ou qu'il faudrait examiner en même temps que d'autres questions. Ainsi, les parties se sont employées diligemment, ce dont il convient de les féliciter, à regrouper les positions en un ensemble cohérent de points d'accord qui leur permettrait de procéder aux compromis nécessaires à un stade ultérieur.

63. Les deux dirigeants sont conscients qu'ils ne pourront parvenir à un accord global qu'en dépassant, dans un esprit de compromis, les positions de principe pour déterminer comment ces principes seront appliqués dans la pratique et en s'attaquant aux questions de divergence ayant un caractère transversal, non pas isolément mais plutôt comme des domaines de compromis potentiel. Ils sont également conscients qu'une solution durable au problème de Chypre passe inévitablement par un règlement négocié.

64. À cette fin, il importe plus que jamais de rationaliser le processus pour aboutir à des résultats et mener à bien les négociations. La récente augmentation du nombre de réunions au niveau des représentants et des experts dans le cadre d'une structure spécifique d'appui aux dirigeants, ainsi que l'engagement pris par ceux-ci, début mai, d'intensifier les pourparlers à ce niveau ont été encourageants. Alors que les dirigeants arrivent au terme de l'examen en première lecture, il leur faudra donner

corps aux grandes lignes de l'accord qui en découlera naturellement. Les représentants pourraient jouer un rôle utile pour ce qui est de progresser sur cette voie d'une manière dynamique et interactive.

65. Dans la déclaration du Président (S/PRST/2009/10) adoptée par le Conseil de sécurité le 30 avril 2009, le Conseil a rendu hommage aux dirigeants pour la détermination politique dont ils font preuve et salué vivement les progrès accomplis à ce jour. Mon sentiment est que la communauté internationale souhaite clairement que les dirigeants continuent à s'investir avec souplesse et de façon constructive dans les négociations et s'attende à ce qu'il en soit ainsi, de sorte que des progrès décisifs puissent être accomplis dans un proche avenir.

66. Compte tenu des progrès encourageants réalisés à ce jour, je réaffirme que l'Organisation des Nations Unies ne faiblira pas dans l'appui qu'elle accorde au processus, sous les auspices de mon Conseiller spécial. Le rôle de l'Organisation consiste à accompagner les parties et à aider et faciliter comme il se doit ce processus qui appartient aux Chypriotes eux-mêmes; pour ma part, je ne ménagerai aucun effort dans ce sens. Je suis aussi totalement disposé à offrir, à la demande des parties, une assistance plus grande.

67. Pour l'heure, et en l'absence de règlement global, je suis certain que la Force continue de jouer un rôle essentiel et privilégié, aussi bien pour stabiliser la situation sur le terrain que pour assurer un appui technique et administratif à ma mission de bons offices. Je recommande par conséquent au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 décembre 2009.

68. Parallèlement, ayant l'intention, comme je l'ai indiqué précédemment, de poursuivre l'examen de toutes les opérations de maintien de la paix, et plus spécifiquement comme le Conseil de sécurité l'a réaffirmé dans sa résolution 1847 (2008), je continuerai de suivre de près les opérations de la Force tout en continuant de tenir compte de l'évolution de la situation sur le terrain et des avis des parties et, le moment venu, je ferai au Conseil des recommandations sur les aménagements qu'il y aurait lieu d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs et au concept des opérations.

69. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Conseiller spécial, M. Downer, à mon Représentant spécial et Chef de mission, M. Zerihoun, et au commandant de la Force, le contre-amiral Mario César Sánchez Debernardi, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent la Force et la mission de bons offices, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

Annexe

Pays fournissant des contingents et des effectifs de police civile (au 10 mai 2009)

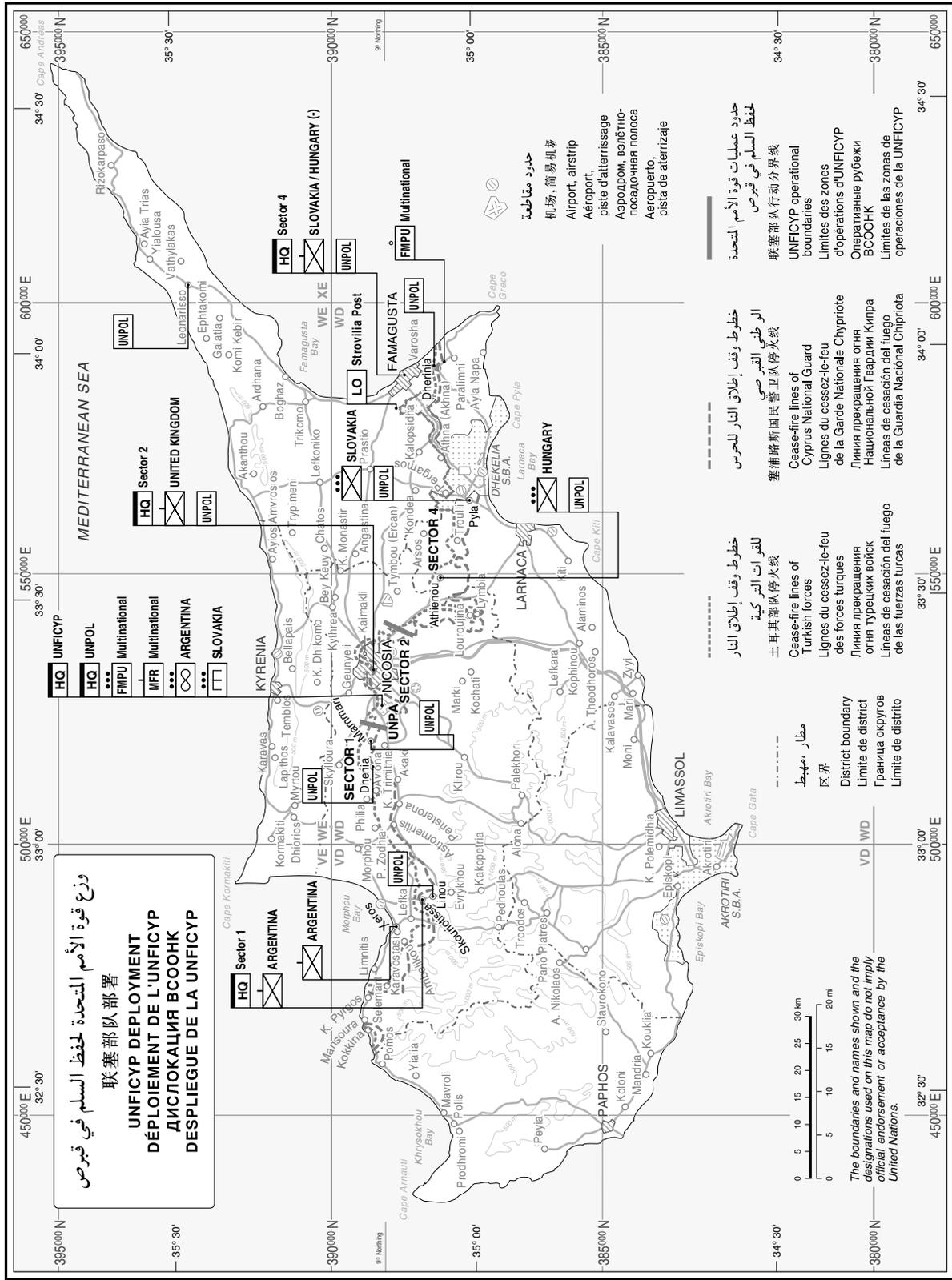
<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>
Argentine*	295
Autriche	4
Canada	1
Hongrie	84
Pérou**	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	273
Slovaquie***	200
Total	859

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Argentine	3
Australie	15
Bosnie-Herzégovine	3
Croatie	4
El Salvador	8
Inde	7
Irlande	18
Italie	4
Pays-Bas	7
Total	69

* Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (15) et paraguayens (14).

** Le Pérou occupe un poste canadien vacant et un poste britannique au quartier général de la Force.

*** Le contingent slovaque comprend des soldats croates (4).



وزع قوة الأمم المتحدة لحفظ السلم في قبرص
UNFICYP DEPLOYMENT
ДПЛОИЕМЕНТ ДЕ Л'УНФИСУР
ДИСПЛОКАЦИЯ ВСООНК
DESLIEGUE DE LA UNFICYP

UNFICYP DEPLOYMENT
 ДПЛОИЕМЕНТ ДЕ Л'УНФИСУР
 ДИСПЛОКАЦИЯ ВСООНК
 DESLIEGUE DE LA UNFICYP

وزع قوة الأمم المتحدة لحفظ السلم في قبرص
UNFICYP DEPLOYMENT
ДПЛОИЕМЕНТ ДЕ Л'УНФИСУР
ДИСПЛОКАЦИЯ ВСООНК
DESLIEGUE DE LA UNFICYP

خطوط وقف إطلاق النار
 Cease-fire lines of Turkish forces
 Lignes du cessez-le-feu des forces turques
 Линия прекращения огня турецких войск
 Líneas de cesación del fuego de las fuerzas turcas

مطار
 区界
 District boundary
 Limite de district
 Граница округов
 Limite de distrito

خطوط وقف إطلاق النار للحرس الوطني القبرصي
 Cease-fire lines of Cyprus National Guard
 Lignes du cessez-le-feu de la Garde Nationale Chypriote
 Линия прекращения огня Национальной Гвардии Кипра
 Líneas de cesación del fuego de la Guardia Nacional Chipriota

خطوط وقف إطلاق النار للحرس الوطني القبرصي
 Cease-fire lines of Cyprus National Guard
 Lignes du cessez-le-feu de la Garde Nationale Chypriote
 Линия прекращения огня Национальной Гвардии Кипра
 Líneas de cesación del fuego de la Guardia Nacional Chipriota

حدود عمليات قوة الأمم المتحدة لحفظ السلم في قبرص
 UNFICYP operational boundaries
 Limites des zones d'operations d'UNFICYP
 Оперативные рубежи ВСООНК
 Límites de las zonas de operaciones de la UNFICYP

حدود مقاطعات
 机场, 简易机场
 Airport, airstrip
 piste d'atterrissage
 Аэродром, аэропорт-посадочная полоса
 Aeropuerto, pista de aterrizaje

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.